

Référencement de Consultants et Prestataires de Nouvelle-Aquitaine Communauté PROPULS

Appel à manifestation d'intérêt

Accélérer le passage à l'acte vers l'Usine* du Futur permet de réduire le délai de mise en œuvre de ses projets et d'atteindre plus rapidement un retour sur investissement. Sécuriser ses orientations, enrichir sa veille technologique, choisir les bons partenaires, maîtriser les risques des projets et accompagner le changement ont une importance cruciale dans ce contexte.

PROPULS, en tant que tiers de confiance, accompagne les entreprises néo-aquitaines dans leurs transformations vers l'Usine du Futur avec un rôle :

- de facilitateur pour accompagner les entreprises vers l'Usine du Futur
- d'intermédiation entre les besoins et les offreurs de solutions publiques et privées
- et de sécurisation des projets et de leur mise en œuvre dans les entreprises

PROPULS et ses trois fondateurs CRNA, ADINA, CCINA accompagnent les entreprises industrielles ou de services à l'industrie avec des services adaptés d'orientation, de mise en relation, d'acculturation aux technologies et de sécurisation des projets (<https://www.usinefutur.fr/plateforme-propuls/>)

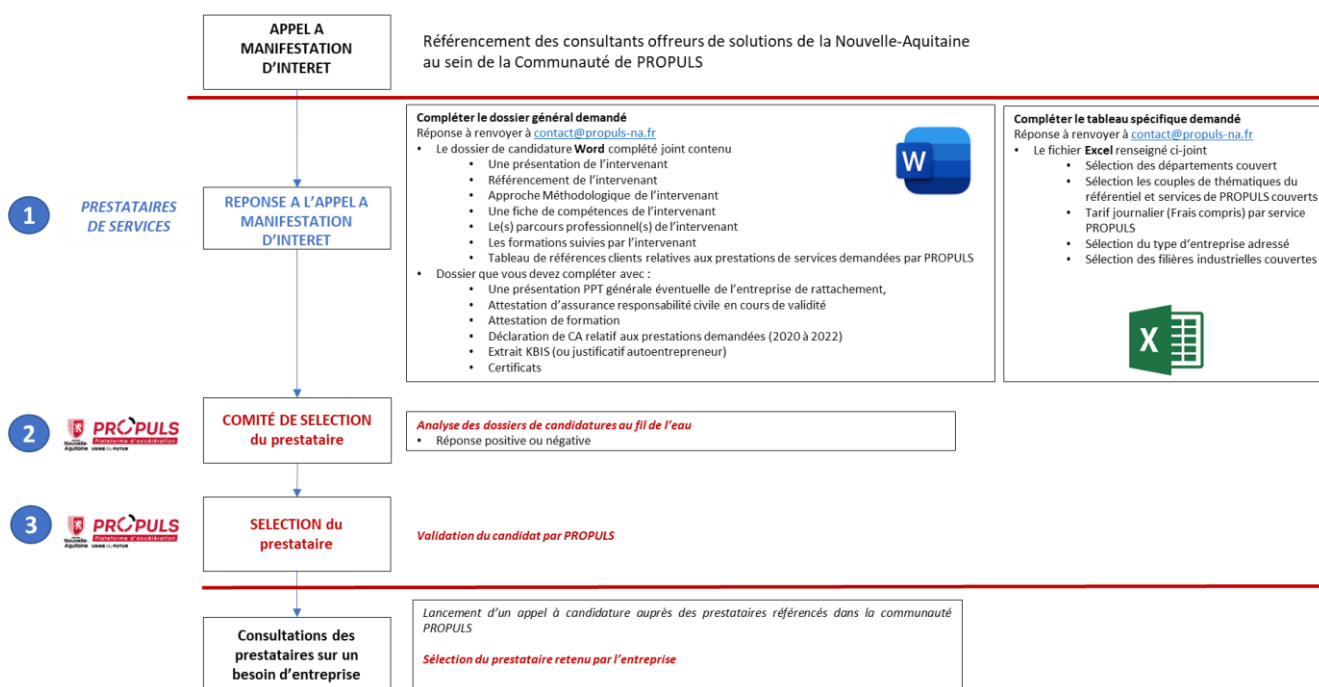
PROPULS lance un appel à manifestation d'intérêt pour référencer des consultants et prestataires de services de la Nouvelle-Aquitaine avec une expérience d'accompagnements réussie dans des entreprises industrielles afin de constituer la base de prestataires de la communauté PROPULS capables de produire son offre de services (voir fichier Excel téléchargeable et page 2)

Cadre

Il s'agit d'un AMI (appel à manifestation d'intérêt) dont l'objectif est le **référencement de prestataires de services en Nouvelle Aquitaine** justifiants de compétences d'accompagnements d'entreprises industrielles dans le domaine l'industrie du futur sur les thématiques du référentiel de l'Industrie du futur (http://www.industrie-dufutur.org/content/uploads/2018/03/Guide-des-Technologies_2018_V3.pdf).

Une fois référencés, les prestataires seront mandatés par PROPULS pour accompagner l'entreprise finale en sous-traitance des services vendus par PROPULS. Cet accompagnement pouvant couvrir un ou plusieurs des services vendus par PROPULS.

Schématisation du processus de référencement de cet AMI :



Les 4 services de PROPULS sur lesquels le référencement de prestataire est attendu concernent :

- Aide à la rédaction du Cahier des Charges, Aide au choix d'offres et Recettes
 - Détachement d'un expert dans l'entreprise pour rédiger le cahier des charges « agnostique » d'un besoin fonctionnel qualifié. De façon optionnelle s'assurer de la qualité des réponses et fournir un accompagnement méthodologique à la classification des offreurs de solutions ayant répondu au cahier des charges. Également optionnel, à la suite du choix de l'offreur et du lancement du projet, s'assurer que l'investissement est opérationnel et est conforme à ce qui a été défini dans le Cahier des charges
- Accompagnement au pilotage du projet en Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMOA)
 - Accompagner l'entreprise dans le bon déroulé de son Projet dans le respect des objectifs, de l'enveloppe budgétaire et des délais définis puis dans la réalisation et la livraison du projet conforme aux besoins métiers exprimés.
- Accompagnement au pilotage du projet en Assistance à la Maîtrise d'Œuvre (AMOE)
 - Accompagner l'entreprise dans le bon déroulé de son Projet technique, piloter la qualité technique, les délais et les coûts de la réalisation.
- Accompagnement à la conduite du changement
 - Accompagner l'entreprise dans la gestion des impacts RH/Orga/Outils Méthodes de son Projet de Transformation

Le référencement sera établi selon des macro-briques sélectionnées en tenant compte du référentiel « Industrie du Futur » (<https://www.referentiel-idf.org/cetim/fr-FR/Levier>)

Consultation des prestataires référencés pour répondre à un besoin d'entreprise :

PROPULS émettra une consultation à destination **des prestataires référencés** dans le cadre de cet AMI. PROPULS s'appuiera sur la connaissance du besoin de l'entreprise et sur les compétences déclarées par les prestataires pour présélectionner ceux capables de répondre à ce besoin. PROPULS présentera à l'entreprise le ou les prestataires présélectionnés. L'entreprise déterminera le ou les prestataires à consulter.

A la suite du choix final du prestataire par l'entreprise, PROPULS émettra la proposition globale et portera les engagements des intervenants (prestataires, partenaires...). PROPULS pilotera l'ensemble des prestations vendues lui permettant de suivre le bon déroulement de la mission ainsi que le suivi de la qualité de l'intervenant mais également, de la qualité globale de la mission réalisée.

Le prestataire retenu émettra sa facture à destination de PROPULS suivant la proposition et devis issus de la consultation.

L'ensemble des dispositions administratives régissant les relations contractuelles entre les parties, seront définies par l'intermédiaire d'un contrat de sous-traitance entre le prestataire sélectionné et PROPULS. (Contrat de sous-traitance avec conditions générales spécifiques)

Ce contrat de sous-traitance définira le rôle et les responsabilités de chacun ainsi que les modalités de facturation de la mission vendue par PROPULS.

Modalités de référencement

Les prestataires de services qui répondent au présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) peuvent être indépendants ou faire partie d'une entreprise organisme de conseil et/ou de formation.

Néanmoins, seules les compétences individuelles portées par les consultants sont référencées par PROPULS. Par exemple, une entreprise ayant 3 consultants compétents pour répondre à cet AMI doit réaliser 3 dossiers de candidatures individuelles.

De même, si en cours d'opération, un intervenant sélectionné quitte l'organisme de conseil ou de formation qui a initialement présenté sa candidature, cet intervenant ne pourra continuer à exercer sa mission dans le cadre du contrat signé. Il lui faudra se référencer à nouveau à titre individuel et répondre aux critères de sélection définis en tant qu'indépendant cette fois.

Dispositions Financières

Le coût des prestations est libre mais devra être fixé en Euros HT par jour d'intervention frais de déplacement inclus d'intervention (voir fichier Excel). Une journée correspond à 8 heures d'intervention.

Néanmoins, le tarif journalier d'intervention sans être éliminatoire est attendu à 1.000 € HT frais inclus. Ce tarif doit être applicable sur l'ensemble du territoire de la région Nouvelle-Aquitaine et quel que soit le type d'entreprise adressée.

Les prix sont fermes et non révisables pour la durée du référencement du prestataire (2023-2024), et potentiellement révisable pour 2025

Le coût journalier de la prestation est à fixer par le consultant en tenant compte des éléments suivants :

- Une journée correspond à 8 heures d'intervention.
- Ce tarif est applicable sur l'ensemble du territoire de la région Nouvelle-Aquitaine.
- Ce coût comprend l'ensemble des frais liés directement à l'exécution de la prestation : Préparation de la prestation, **déplacement sur le lieu de réalisation**, réalisation de la prestation de conseil, **restauration, hébergement du personnel**, reproduction et envoi de documents, comptes rendus, etc...

Répartition des interventions parmi les prestataires sélectionnés

Les interventions pourront avoir lieu sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine. PROPULS proposera aux entreprises la liste des consultants/prestataires qualifiés pour sa consultation. L'entreprise choisira en toute liberté le consultant/prestataire qui l'accompagnera dans cette opération.

Durée des interventions

La durée d'intervention du consultant est variable et dépendra du type de besoin et de projet présentés lors de la consultation de PROPULS.

Process d'intervention du prestataire

L'entreprise choisit un consultant à partir des propositions faites par PROPULS sur la base des conditions d'interventions présentées par les consultants retenus (compétences, références, expériences, méthodologie d'accompagnement...).

Avant d'engager une contractualisation entre PROPULS et l'entreprise, une réunion tripartite de cadrage entre l'entreprise, PROPULS et le prestataire sera potentiellement organisée en avant-vente sans facturation du prestataire pressenti pour la prestation envisagée. La réunion de cadrage, en présentiel ou distanciel, permettra au prestataire de présenter sa démarche. Suite à la validation de l'entreprise, PROPULS intégrera cette démarche dans la proposition d'accompagnement globale, et la soumettra pour signature à l'entreprise.

Après validation par l'entreprise de cette proposition, un contrat de sous-traitance sera signé entre PROPULS et le prestataire.

PROPULS en tant que pilote de l'intervention planifiera les interventions et les éléments de pilotage prévus (cadrage, comités de suivis, reporting, évaluation...).

Process d'évaluation du prestataire

Un système d'évaluation sera défini pour mesurer précisément l'impact de la politique industrielle régionale mise en œuvre par PROPULS et peut servir d'évaluation des prestataires sollicités pour produire nos services.

Une évaluation de la satisfaction du client final sera réalisée par PROPULS à chaque fin de mission ainsi qu'une évaluation du prestataire producteur de la mission sur les domaines habituels compétences mises en œuvre, respects des engagements délai, coûts, qualité des livrables.

Livrables attendus pour le référencement

1. Le dossier de candidature **Word** complété joint contenant :
 - a. Une présentation du consultant et éventuellement de l'organisme
 - b. Référencement de l'organisme
 - c. Approche Méthodologique de l'intervenant
 - d. Une fiche de compétences de l'intervenant
 - e. Le(s) parcours professionnel(s) de l'intervenant
 - f. Les formations suivies par l'intervenant
 - g. Tableau de références clients relatives aux prestations de services demandées par PROPULS
2. Dossier de candidature **Word** que vous devez compléter avec :
 - a. Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité
 - b. Attestation de formation
 - c. Déclaration de CA relatif aux prestations demandées (2020 à 2022)
 - d. Extrait KBIS (ou justificatif autoentrepreneur)
 - e. Certificats
3. Le tableau spécifique **Excel** complété à renseigner contenant :
 - a. Sélection des départements couverts
 - b. Sélection les couples de thématiques du référentiel et services de PROPULS couverts
 - c. Tarif journalier (Frais compris) par service PROPULS
 - d. Sélection du type d'entreprise adressé
 - e. Sélection des filières industrielles couvertes

Process de sélection et calendrier du référencement

Un comité de présélection interne à PROPULS évaluera au fil de l'eau les candidatures en appliquant les critères de sélection suivants :

- Présentation générale : 5 %
- Connaissance du monde industriel : 25 %
- Prétention tarifaire : 20%
- Qualité de chaque couple service/thématique présenté :
 - Compétences : 15%
 - Expériences : 20%
 - Références : 15 %

La première session de référencement prendra fin en septembre 2023.

Pour toute information :

Céline PLUCHON

Chef de projet PROPULS

M. 06 64 27 00 38

celine.pluchon@propuls-na.fr